



RAPPEL Soirée sur l'assurance-emploi

La prochaine séance d'information sur l'assurance-emploi pour le personnel de soutien aura lieu :

Mercredi 29 mai 2019
à 19 h 30

Syndicat de Champlain
(7500, chemin de Chambly)

Vous avez jusqu'au 23 mai pour vous inscrire à syndicatchamplain.com. Un minimum d'inscriptions est requis pour tenir la séance d'information.



Message aux futurs retraités

Si le Syndicat a obtenu une copie de votre démission, vous devriez avoir reçu une lettre vous invitant le 14 juin.

Si vous ne l'avez pas reçue ou si vous n'avez pas encore signé votre démission et que vous voulez être fêté cette année, veuillez communiquer avec Emilie Bourdages, au 450 462-2581, le plus rapidement possible. Merci !



L'éléphant dans la pièce

Le personnel de soutien agonise, il est très malade et le remède est pourtant bien simple : il a besoin d'une bonne dose de reconnaissance, de meilleures conditions de travail et d'un salaire décent.

Commençons donc par reconnaître qu'il existe, qu'il est présent dans nos écoles et nos centres et combien il est essentiel au bon fonctionnement du réseau de l'éducation.

Le personnel de soutien a comme mission de s'assurer que les enseignantes et les enseignants puissent enseigner. Comment le gouvernement peut-il ne pas en parler et ne pas le considérer ? Par chance, nos collègues enseignants le savent et le reconnaissent.

Nous avons, maintes fois, entendu les enseignants dire qu'ils ne sont plus au temps d'Émilie Bordeleau et ils ont bien raison. Mais rien ne s'est fait par magie : s'ils n'ont plus de bûches à mettre dans le poêle, c'est parce qu'il y a des ouvriers spécialisés qui s'occupent de ce dossier... S'ils ont du temps pour dîner sans les enfants, c'est parce qu'il y a des services de

garde et des surveillants d'élèves qui en prennent soin à ce moment-là. L'achat de matériel, le nettoyage, les facturations, le transport scolaire, qui s'occupe de tout cela selon vous ?

L'éléphant dans la pièce que le gouvernement refuse obstinément de voir, c'est nous, le personnel de soutien scolaire.

Nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour qu'enfin notre travail soit reconnu à sa juste valeur. Comment y arriver ? En remplissant, notamment, les divers sondages, pétitions et consultations qui vous sont soumis. Si cela peut vous sembler long, ces données sont pourtant primordiales pour dresser un tableau exact des réalités des milieux. Elles servent aussi à bâtir des argumentaires afin de déconstruire les croyances populaires telles que « les employés du gouvernement sont les gras durs de la société ». Je suis convaincue que vous ragez quand vous l'entendez celle-là ! Alors à vos claviers (ou à vos crayons !) et prenez le temps qu'il faut pour nous aider.

Guyline Bachand

Préqualifications

Avis à toutes les personnes des services directs aux élèves qui souhaitent changer de classe d'emploi.

Lors des affectations en juin et en juillet prochains, les personnes régulières en services directs aux élèves pourront, lors de la deuxième étape, à leur rang d'ancienneté, choisir un poste dans une autre classe d'emploi. Il faut cependant se préqualifier.

Les opérations de préqualification se tiennent présentement et ce, jusqu'au 17 mai. Les documents explicatifs se trouvent sur le site de la Commission scolaire, dans l'onglet prévu à cet effet.

Pour toute demande de qualification, vous devrez faire parvenir tous les documents pertinents à votre demande, tel qu'indiqué dans la documentation pour la classe d'emploi convoitée et ce, même s'ils figurent déjà à votre dossier de la Commission scolaire : attestations d'emploi, diplôme, etc.

Assurez-vous que votre attestation d'emploi est signée par un ancien

employeur et qu'elle précise le nombre total d'heures effectuées afin de bien établir votre expérience.

Attention !

Toutes les informations pertinentes pour se qualifier dans une ou l'autre des classes d'emploi seront affichées dans vos milieux. Il est important de vous assurer que tous les documents demeurent sur place pour permettre à chacun d'en prendre connaissance.

Notez bien que les personnes qui se sont déjà préqualifiées dans une classe d'emploi, l'année dernière, n'ont pas à répéter le processus.

Finalement, il faut aussi savoir que la Commission ne reconnaît pas de qualifications au moment des affectations. Il faut donc s'en occuper au bon moment !



PÉTITION

La violence est toujours de trop !

Depuis le mois de septembre, la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) dénonce la violence faite envers ses membres. La FPSS-CSQ a décrit ce problème dans les médias et auprès de plusieurs acteurs du milieu de l'éducation. Le gouvernement ne s'est pas engagé à régler le problème, il est donc temps de passer à l'action et de signer la pétition.

Avec la campagne « Pu capable », le Syndicat de Champlain fait aussi des représentations auprès de l'employeur, entre autres, sur la question de la violence dans les milieux de travail.

D'une voix forte, il faut rappeler l'urgence d'intervenir pour changer la situation. Exigeons un milieu exempt de violence pour le personnel de soutien scolaire.

Sondage sur la violence

La violence est devenue un véritable fléau en milieu scolaire alors qu'un sondage réalisé par la firme *Ad hoc recherche*, en collaboration avec la FPSS-CSQ, révèle qu'au cours de l'année 2017-2018, pas moins de 71 % des membres du personnel de soutien interrogés ont subi de la violence au travail.

Donnée significative du sondage : 82 % du personnel victime de violence identifie les élèves comme la source principale ou l'une des sources des incidents subis. C'est d'ailleurs le personnel de soutien qui semble le plus à risque de subir de la violence, puisqu'il côtoie plus directement les élèves. En effet, 82 % des membres qui offrent des services directs aux élèves ont subi de la violence, comparativement à 41 % pour le personnel de soutien administratif et 33 % pour le personnel manuel.

Les femmes plus touchées que les hommes

Autre phénomène inquiétant : cette violence affecte plus souvent les femmes (75 % d'entre elles) que les hommes (51 %). Parmi celles et ceux qui ont été victimes de violence, plus de la moitié (54 %) a, au moins, subi deux actes distincts,

l'une de nature physique et l'autre de nature autre que physique (cris, blasphèmes, propos injurieux, intimidation et menaces). Dans les deux cas, ce sont les employés formés pour intervenir en situation de crise qui sont les plus touchés : 71 % ont été victimes d'actes physiques et 67 %, d'actes non physiques.

De plus, on constate que l'âge semble avoir un impact sur les incidents dénoncés, puisque 77 % des répondants de moins de 35 ans dénoncent avoir été victimes de violence, contre 65 % pour le personnel de 45 ans et plus.

Mentionnons que 1 839 personnes ont participé au sondage, qui a été réalisé entre le 6 juin et le 12 juillet 2018. La marge d'erreur maximale associée à l'enquête est de 2,2 % à un niveau de confiance de 95 %.

Ces données devraient vous avoir convaincu. Alors, allez signer la pétition sur le site de l'Assemblée nationale : <https://bit.ly/2GJUzk>

La pétition se termine le 14 mai 2019. Faites vite !



Soirée féministe avec Aurélie Lanctôt

Réservez à votre agenda la date du 23 mai prochain ! Nous recevons la visite de l'auteure et chroniqueuse Aurélie Lanctôt lors d'un 5 à 7 à thématique féministe.

La place qu'occupent le travail dans nos vies, le travail au féminin, la conciliation travail-études-famille sont des sujets qui vous interpellent ? Venez discuter avec d'autres collègues et, bien entendu, entendre les réflexions très actuelles d'Aurélie Lanctôt sur le sujet.

Vous n'avez jamais participé à une activité du comité des femmes ? (Ni même du Syndicat ?) C'est une belle occasion de le faire !

Détails et inscription sur notre site Internet.



Journées de maladie non utilisées

Chaque année, la Commission scolaire crédite des journées de maladie monnayables. Si ces journées ne sont pas utilisées durant l'année, elles peuvent alors être transférées en vacances.

Une personne salariée peut aussi choisir, en avisant la Commission, de transférer le solde de ses journées de maladie monnayables en journées de maladie non monnayables, jusqu'à concurrence de treize jours. Cela peut être avantageux pour une personne qui a épuisé ses journées de maladie non monnayables et qui souhaite disposer d'un « coussin de sécurité ».

Rappelons que lorsqu'une personne s'absente pour invalidité, les cinq premiers jours sont puisés dans sa banque de journées de maladie

monnayables. Il ne reste donc plus que deux jours de maladie pour le reste de l'année scolaire, à moins d'avoir à sa disposition des journées de maladie non monnayables.

Six journées non monnayables sont allouées, une fois en carrière, à tous les salariés. Une personne qui aurait épuisé cette réserve, et dont les journées monnayables de l'année seraient aussi épuisées, devrait donc assumer cinq jours sans traitement dans l'éventualité d'une invalidité. Voilà tout l'intérêt d'avoir un « coussin de sécurité ».

Si vous êtes intéressé à transférer des journées monnayables non utilisées en journées non monnayables, vous devez aviser la Commission par écrit avant le 1^{er} juin.



Info-Soutien
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101
télécop. : 450-462-4534

syndicatchamplain.com

Les articles non signés sont de Guyline Bachand